

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SYSTEM TENSIOPUS 15L  
UFI : T4VA-X06E-N00A-QYS5

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                       |                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                           | H302: Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                 | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

|                    |        |                                                                                  |
|--------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger | : H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
|                    | : H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
|                    | : H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                      |   |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------|---|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence | : | P102                      | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                                                                            |
|                      |   | <b>Prévention:</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                      |   | P264                      | Se laver la peau soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                                                                           |
|                      |   | P280                      | Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                                                                                                                                                                                      |
|                      |   | <b>Intervention:</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                      |   | P305 + P351 + P338 + P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. |
|                      |   | <b>Elimination:</b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                      |   | P501                      | Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.                                                                                                                                                                        |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                      | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                       | Concentration<br>(% w/w) |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO) | 68439-50-9<br>500-213-3                                      | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412 | >= 30 - < 50             |

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                                                         |                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |              |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                         |                                                          | <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1</p> <p>Limite de concentration spécifique<br/>Eye Dam. 1; H318<br/>&gt; 10 %<br/>Eye Irrit. 2; H319<br/>&gt; 1 - 10 %</p>                                                                                                                                                           |              |
| Decanol, ethoxylated                                    | 26183-52-8<br>500-046-6                                  | Eye Irrit. 2; H319<br>Acute Tox. 4; H332                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | >= 15 - < 20 |
| éthanol                                                 | 64-17-5<br>200-578-6<br>603-002-00-5<br>01-2119457610-43 | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>>= 50 %                                                                                                                                                                                                                           | >= 5 - < 10  |
| Decan-1-ol.ethoxylated                                  | 26183-52-8<br>500-046-6                                  | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | >= 3 - < 5   |
| alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (3 EO) | 157627-86-6<br>500-337-8                                 | <p>Skin Irrit. 2; H315<br/>Aquatic Chronic 3; H412<br/>Aquatic Acute 1; H400<br/>Eye Dam. 1; H318</p> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1</p> <p>Limite de concentration spécifique<br/>Eye Irrit. 2; H319<br/>&gt;= 10,0 %<br/>Aquatic Acute 1; H400<br/>&gt;= 25,0 %<br/>Aquatic Chronic 3; H412<br/>&gt;= 25,0 %</p> | >= 3 - < 5   |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

- |                                 |   |                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas de contact avec la peau  | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                   |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>Protéger l'œil intact.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.                |
| En cas d'ingestion              | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Appeler un médecin. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |                                                                   |
|-----------|---|-------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : | effets corrosifs                                                  |
| Risques   | : | Nocif en cas d'ingestion.<br>Provoque de graves lésions des yeux. |
|           |   | Pas d'information disponible.                                     |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |                                                                                         |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |                                                                                                 |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                        |   |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                       |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                                                     |   |                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                                                                                                                                                         |
| Information supplémentaire                          | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No.-CAS       | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle   | Base   |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|--------------------------|--------|
| ethanol                                                 | Non attribuée | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.900 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |               |                                       |                          |        |
|                                                         |               | VLCT (VLE)                            | 5.000 ppm<br>9.500 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |               |                                       |                          |        |

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur     |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------|
| ethanol             | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 1900 mg/m3 |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m3  |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 950 mg/m3  |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m3  |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg   |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux            | 950 mg/m3  |

##### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur    |
|---------------------|---------------------------------|-----------|
| ethanol             | Eau douce                       | 0,96 mg/l |
|                     | Eau de mer                      | 0,79 mg/l |

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|  |                      |            |
|--|----------------------|------------|
|  | Sédiment d'eau douce | 3,6 mg/kg  |
|  | Sol                  | 0,63 mg/kg |
|  | STP                  | 580 mg/l   |
|  | intermittent release | 2,75 mg/l  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide, visqueux

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                                       |                                                                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Couleur                               | : incolore                                                                            |
| Odeur                                 | : caractéristique                                                                     |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible                                                               |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Pas d'information disponible.                                                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                                                               |
| Inflammabilité (liquides)             | : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport. |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Limite d'explosivité, inférieure à 38 °C<br>Méthode: ISO 2719                       |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                                                               |
| Point d'éclair                        | : 36,5 °C                                                                             |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                                                               |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible                                                               |
| pH                                    | : env. 7, 100 %<br>à 20 °C                                                            |
| Viscosité, dynamique                  | : env. 95 mPa.s                                                                       |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                                                               |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                                                                             |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                                                               |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                                                               |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                                                               |
| Densité                               | : env. 0,98 g/cm <sup>3</sup>                                                         |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                                                               |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                                                               |
| Caractéristiques de la particule      | : Donnée non disponible                                                               |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.235 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

##### 68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### Decanol, ethoxylated

##### 26183-52-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### éthanol

##### 64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (3 EO)

#### 157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

##### éthanol

#### 64-17-5:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### Decanol, ethoxylated

#### 26183-52-8:

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

##### éthanol

#### 64-17-5:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

éthanol

64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : > 20 mg/kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle  
NOAEL : 1.730 mg/kg

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Méthode : OCDE ligne directrice 408

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

#### 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

microorganismes

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l  
Espèce: Lepidium sativum (cresson)  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### 26183-52-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): < 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 7,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 6,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### ethanol

#### 64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l

Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

### Decan-1-ol.ethoxylated

#### 26183-52-8:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (3 EO)

#### 157627-86-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 - 1 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

##### 68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

##### 26183-52-8:

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 10 d  
Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

### ethanol

#### 64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

### alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (3 EO)

#### 157627-86-6:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A  
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 1.290 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.660 mg/g

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### ethanol

#### 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RID

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### RID

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Marchandise non dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### RID

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

## SYSTEM TENSIOPUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 9,7 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 :  $\geq 30\%$  agents de surface non ioniques

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime

## SYSTEM TENSIOPPLUS 15L

WM 0716840

Numéro de commande: 0716840

Version 3.4

Date de révision 18.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Acute Tox. 4      | H302 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

50000006291